

ACTU'

SNUEP
F. S. U.

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

NOVEMBRE 2018 • N°106

Réforme Blanquer de la voie professionnelle

STOPPER PARTOUT CET ENGRENAGE INFERNAL !

SONDAGE
Conditions de travail
**LES PLP
SOUFFRENT !**

mgen^{*}

GRUPE **vyv**

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI CHOISI MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Floria Gueï et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour la confiance, la solidarité, l'accès aux soins de qualité et le haut niveau de prévoyance.

www.anifigel.agency - 00996 - Novembre 2017 - © Hervé THOUROUDE - Ce document est non contractuel

FLORIA GUEÏ
CHAMPIONNE
D'EUROPE DU 400M



PARTENAIRE OLYMPIQUE



MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS P4 À 5

Éducation prioritaire /
Formation des
enseignant-es / CAPPEI /
Mutations 2019 /
Classe exceptionnelle /
Professeur-e principal-e

DOSSIER P6 À 9

Réformes : changements
dangereux à contrecarrer
tou-ttes ensemble

MÉTIERS P10 À 13

Rémunérations,
obligations de service /
Contractuel-les / Carrière /
CPE / PPCR / Enquête sur
les conditions de travail
des PLP

GRAND ANGLE P14

Algorithmes / Agir pour
la paix / Torture en Algérie :
un crime d'État !

VIE SYNDICALE P15

Le SNUEP-FSU à votre
rencontre / Ne pas rester
seul-e



38 rue Eugène Oudiné
75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 02 56

snupe.national@wanadoo.fr
www.snupe.fr

Directeur de la publication :
Axel Benoist

Collaboratif : Frédéric Allègre,
Patrick Bernard,
Marie-Caroline Guérin,
Isabelle Lauffenburger,
Thierry Monnaye.

Illustrations : M.-C. Guérin,
C. Jaunet, M. Faghel,
P. Millet, Troud

PAO : Pellicam SN

N° CP : 1218 S 05844

ISSN : 1762-2808 - 1 €

Régie publicitaire :

Com D'Habitude Publicité,
Tél. : 05 55 24 14 03 - clotilde.
poitevin@comdhabitude.fr

Imprimerie :

Pellicam société nouvelle

Encarts :

suppléments N°1 et N°2
au n°106 et
bulletin d'adhésion.

ABSENCE DE RECONNAISSANCE ET RÉFORMES VISANT LE MOINS

VOTER SNUEP ET FSU, C'EST DÉFENDRE NOTRE MÉTIER



© Pellicam

Le gouvernement s'acharne contre les fonctionnaires. Les suppressions de postes, le développement de la contractualisation, l'instauration de la gestion des ressources humaines de proximité, la rémunération au mérite... sont des outils dogmatiques du nouveau management public. Celui-ci a pourtant montré dans d'autres pays son inefficacité quant aux services rendus et à la situation des agent-es.

Ne nous y trompons pas. Qui dit rémunération au mérite dit très peu d'élu-es, paupérisation de la très grande majorité des agent-es et renvoi de l'échec à la responsabilité individuelle quand c'est pourtant l'organisation du système qui empêche le travail.

La violence dans les établissements est réapparue dans l'espace public fin octobre. Les constats et les amorces de réponses restent inadéquates. Se focalisant sur les procédures et les sanctions, le ministre J.-M. Blanquer assume l'abandon de

« LES PROFESSEUR-ES DE LP
CONSIDÈRENT MASSIVEMENT
QUE LA RÉFORME BLANQUER
VA ENCORE DÉGRADER LEURS
CONDITIONS DE TRAVAIL »

la prévention, de l'éducatif et de toute politique ambitieuse permettant aux enseignant-es d'enseigner, aux jeunes d'apprendre. Si les agressions et les menaces nécessitent des réponses fortes et un véritable soutien des personnels, il est tout aussi indispensable de donner les moyens humains pour que ces violences n'adviennent plus.

Le SNUEP-FSU dénonce les propos du ministre à l'Assemblée nationale le 2 octobre : « le lycéen professionnel est celui qui coûte le plus cher [...], et ce n'est en aucun cas synonyme de réussite. » C'est un profond mépris pour le travail et l'investissement des PLP. De surcroît c'est inexact. Le nombre de bachelier-es de l'enseignement professionnel a augmenté significativement depuis 20 ans et permis des parcours de réussite.

Malgré les difficultés récurrentes et reconnues, le ministre veut diminuer les heures d'enseignements et les moyens. Le prétendu « mieux » de cours se traduit par l'instauration de dispositifs n'ayant jamais fait leurs preuves et synonymes d'injonctions pédagogiques. C'est une nouvelle dévalorisation de l'enseignement professionnel.

Les professeur-es de lycée professionnel considèrent massivement que la réforme Blanquer va encore dégrader leurs conditions de travail (cf. résultats de l'enquête p13). Ensemble, nous devons stopper le train de la réforme et agir dans les établissements, les académies, au ministère... L'avenir des jeunes et de notre métier valent des batailles. Amplifions celle qui est en cours.

Face aux attaques incessantes contre l'enseignement professionnel et ses personnels, face à la remise en cause de la défense individuelle et collective des agent-es :

votons et faisons voter SNUEP et FSU.

C'est le seul moyen de montrer notre attachement à un paritarisme efficace, avec des élu-es qui travaillent à vos côtés, s'opposent aux mauvaises réformes et portent un syndicalisme engagé et combatif.

AXEL BENOIST

Co-secrétaire national

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018

POUR NOTRE MÉTIER, VOTONS SNUEP-FSU ET FSU

CAPPEI UN CADRAGE PLUS STRICT NÉCESSAIRE



Le ministère, via la DGRH, a lancé cet automne une série de réunions de travail sur le

CAPPEI. Lors de la première réunion, le SNUEP-FSU a demandé un bilan d'étape pour avoir une vision nationale sur la mise en place du CAPPEI. Il a signalé les inégalités d'accès à l'accompagnement en fonction des académies pour les collègues en poste ASH et revendiqué une formalisation des temps et des contenus de formation. Il faut aussi éviter le numerus clausus et ouvrir les formations en fonction des demandes, une réflexion devant être menée pour celles émanant de personnels qui ne seraient pas en poste dans l'ASH.

Se pose aussi le problème du remplacement, en particulier celui des personnels de SEGPA lorsqu'ils sont en formation.

Enfin, le SNUEP-FSU a évoqué 2 problèmes liés aux jurys : il n'y a souvent pas d'IEN ASH, mais un IPR, et les candidat-es ne peuvent pas obtenir un rapport de jury.

Une deuxième rencontre s'est déroulée le 15 octobre. Le principal point soulevé a été la nécessité de mettre en place un cadrage du tutorat. Au vu des disparités entre les académies concernant l'indemnisation et le nombre de candidat-es au CAPPEI suivis, il a été acté qu'une note de service serait produite pour inciter à indemniser correctement les tuteurs et tutrices. Cette note de service est une avancée mais un arrêté permettrait un cadrage plus strict.

À partir de novembre, une discussion préalable à la publication d'une note de service sur le mouvement et l'affectation des titulaires du CAPPEI sera organisée. ■

BC, FF, RB

ÉDUCATION PRIORITAIRE

VERS UNE AUTRE POLITIQUE ?

Le report de la nouvelle carte laisse transparaitre une volonté d'encadrer fortement le pilotage et d'aller vers une politique comptable libérale sans préoccupation des difficultés des élèves.

Lors de son audition à l'Assemblée nationale le 2 octobre, le ministre de l'EN a annoncé le report de la révision de la carte de l'éducation prioritaire à la rentrée 2020. La réforme de l'éducation prioritaire de 2015 avait déjà retiré les LP de la carte, laissant juste une clause de sauvegarde permettant aux lycées de continuer à bénéficier de moyens supplémentaires, d'effectifs de classes réduits, de points de bonifications pour les mutations et de primes. Quid de 2019-2020 ?

Quel manque de considération pour les milliers de professeur-es et de lycéen-es concerné-es !

Plutôt que d'élargir le dispositif au moment où il commence à donner des résultats positifs, Blanquer préfère en dénoncer les « effets pervers » et évoquer l'incohérence d'un système dont la philosophie se résume à « y être ou ne pas y être ».

Celles et ceux qui attendaient une politique volontariste en faveur des

territoires défavorisés de la République seront déçu-es car Blanquer souhaite se contenter d'aller au terme de ce qu'il voulait mettre en place en 2012 lorsqu'il était à la tête de la Dgescs sous Sarkozy : l'autonomie des établissements et le salaire au mérite.

« CELLES ET CEUX QUI ATTENDAIENT UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN FAVEUR DES TERRITOIRES DÉFAVORISÉS DE LA RÉPUBLIQUE SERONT DÉÇU-ES »

Ses annonces distillées ici et là ne laissent plus de doute sur sa politique d'éducation libérale, vecteur d'inégalités : aides publiques liées aux résultats des établissements ; évaluation par des in-

dicateurs comme « les résultats des élèves », « le climat scolaire et le bien-être des élèves et des personnels ». Une gestion des établissements à l'anglo-saxonne tant vantée par le ministre où l'État se désengage de l'École.

Les réformes de la voie pro et de l'éducation prioritaire confirmeront, si cela était nécessaire, le désintérêt du ministre pour les classes populaires ! ■

Rafikha BETTAYEB

FORMATION DES ENSEIGNANT-ES

CHANTIERS DE DESTRUCTION EN COURS



© Pellicam SN

Comme annoncé dans sa conférence de presse de rentrée, le ministre de l'Éducation nationale a ouvert plusieurs chantiers sur la formation des enseignant-es : formation initiale, pré-professionnalisation (dispositif AED pré-recrutés), avant d'entamer celui sur la place du concours. La méthodologie inquiète, le MEN souhaitant déconnecter toutes ces questions pourtant étroitement liées. Le SNUEP-FSU se bat contre cette déconnexion.

Pour pallier l'échec des Emplois d'Avenir Professeur, le MEN souhaite donc recruter des AED dès la deuxième année de licence (L2) et leur confier des classes en responsabilité dès la L3 sur des missions de remplacement. ■

→ Le SNUEP-FSU dénonce ce projet de pseudo-pré-recrutement qui, sous couvert de lutte contre le manque d'attractivité, ne va faire qu'accroître le recours à la précarité.

Bérénice COURTIN et Fabien MÉLANIE

CLASSE EXCEPTIONNELLE DES ÉVOLUTIONS À VENIR

« Non à la classe exceptionnelle !
Déroulement de carrière
au meilleur rythme
pour toutes et tous ! »



Les promotions à la classe exceptionnelle 2017 avaient déjà montré que le vivier 1 serait rapidement épuisé et certaines précisions avaient été apportées par le ministère pour permettre un assouplissement des conditions d'éligibilité.

Les promotions 2018 ont confirmé cet assèchement et la nécessité pour le ministère de mener une réflexion sur la classe exceptionnelle. La solution la

plus efficace serait de rééquilibrer les viviers, mais cette question relève de l'interministérielle et ne peut, selon la DGRH, être résolue dès la prochaine promotion. C'est pourquoi il a été décidé d'entamer un travail sur l'évolution des fonctions ouvrant droit à l'éligibilité au titre du vivier 1. Ont notamment été évoqué-es les tuteurs et tutrices de stagiaires. ■

→ Le SNUEP-FSU continue de dénoncer la classe exceptionnelle et exige que tous les personnels puissent dérouler une carrière complète au meilleur rythme et atteindre les indices maximaux correspondant aux indices de la classe exceptionnelle.

Agnès BERNADOU, Bérénice COURTIN

MOUVEMENT INTER 2019

Saisie des vœux sur SIAM du 15 novembre au 4 décembre 2018

POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION ET LE SUIVI DE
VOS DEMANDES, VOUS POUVEZ CONTACTER VOTRE SECTION
ACADÉMIQUE (site snuep.fr) OU LE SNUEP-FSU NATIONAL
À capn@snuep.fr.

MUTATIONS 2019 VERS UNE FLUIDIFICATION ?

Le mercredi 17 octobre, le SNES, le SNEP et le SNUEP-FSU ont participé à une réunion multilatérale sur la note de service du mouvement 2019.

Nous actons positivement le rééquilibrage du barème, permettant de valoriser davantage l'expérience (augmentation, ancienneté de poste, bonifications REP/REP+ et stagiaires ex-contractuel-les). Cela devrait fluidifier le mouvement.

Une bonification « attractivité de Mayotte » a été présentée, pour répondre à la demande du premier ministre. Cette bonification de 1000 points sur tous les vœux serait validée pour 5 ans passés à Mayotte à partir de 2024. Elle nous paraît trop importante, se retrouvant au même niveau que les priorités légales que sont le CIMM¹ et la bonification

pour handicap. Nous avons proposé une bonification de 500 points seulement sur le 1^{er} vœu. L'administration ne veut pas baisser les points mais accepterait de limiter au 1^{er} vœu.

Concernant Mayotte, compte tenu de la situation sur place et du nombre important de contractuel-les mahorais-es, le ministère étudie la possibilité de mettre en place un concours « spécial Mayotte ». Le SNUEP-FSU dénonce toute création de concours académiques qui serait une remise en cause de l'égalité de traitement.

Nous nous félicitons de l'arbitrage du ministre pour le maintien des CPE et psy-EN sur le barème des enseignant-es. ■

Frédéric ALLÈGRE

1. Centre d'intérêts matériels et moraux

CIRCULAIRE DE MISSION DU PROFESSEUR PRINCIPAL VERS UN CHANGEMENT DE MISSIONS ?

La circulaire « prof principal » a été publiée. Grâce aux interventions des syndicats de la FSU, dont le SNUEP-FSU, le projet initial a été largement modifié et l'accord de l'enseignant-e y est désormais rappelé.

Le rôle de professeur-e principal-e était profondément remis en cause. Était prévu le retour du clone du préfet des études, fonction chère à Blanquer lors de la mise en place des établissements Éclair, une véritable courroie de transmission entre l'équipe de direction et l'équipe pédagogique. Ce texte introduisait à tous les niveaux une hiérarchie entre les PP et les autres enseignant-es. Le suivi et l'information de l'élève devenaient le suivi des acquis scolaires et de l'évaluation des élèves, sans même que les psy-EN et les CPE y soient clairement associés-es. Les CPE n'étaient évoqué-es que pour les sanctions, alors qu'ils/elles sont désormais cité-es six fois dans la nouvelle circulaire. L'implication dans l'établissement vue essentiellement par le prisme de la participation au conseil pédagogique était inquiétante. Les PP auraient aussi assuré le contrôle des enseignements. L'orientation devenait centrale, préfigurant la disparition des psy-EN ! Enfin ce texte soulignait l'importance croissante donnée au renseignement des différentes applications numériques. Si la circulaire publiée a perdu ses aspects les plus négatifs, elle maintient l'orientation comme 1^{re} mission des PP. Aussi, leurs responsabilités sont étendues à l'exploitation des évaluations nationales et à l'orientation. Le SNUEP-FSU restera vigilant et veillera à ce que l'action des PP soit bien commandée par l'intérêt de l'élève et non uniquement par une simple adaptation de la formation à l'offre d'emploi. ■

Patrice MENDY

RÉFORMES

CHANGEMENTS DANGEREUX À CONTRECARRER TOU-TES ENSEMBLE



« CE N'EST PAS EN RÉDUISANT
LES DURÉES ET LES CONTENUS DE
FORMATIONS QUE SERONT
AMÉLIORÉES LES CONDITIONS
D'ÉTUDES DES ÉLÈVES »

Dès la rentrée 2019, la voie professionnelle va subir la mise en place d'une réforme imposée par le ministre Blanquer et par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » adoptée cet été. Ces réformes répondent aux objectifs d'économies budgétaires et redonnent la main au patronat sur la formation professionnelle initiale. Dans ce dossier, le SNUEP-FSU dénonce ces choix, expose ses propositions et appelle à la mobilisation des personnels.

Dossier réalisé par : Rafikha Bettayeb,
Jérôme Dammeray, Franck Féras,
Frédéric Lalanne

UNE RÉFORME GUIDÉE PAR DES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les premiers textes présentés en instance par le ministère ont dévoilé d'emblée l'objectif financier de la réforme de J.-M. Blanquer. En effet, le choix a été fait de définir le contenant avant le contenu, en présentant d'abord les nouvelles grilles horaires du bac pro et du CAP. Ces grilles (détaillées p. 9) réduisent considérablement le nombre d'heures d'enseignement que recevront les élèves au cours de leur formation, et par voie de conséquence, le nombre d'enseignant-es à mobiliser et ... à rémunérer ! Par ailleurs, ces grilles confirment des dispositifs inefficaces existants comme l'AP et en créent de nouveaux, comme l'aide à l'orientation, qui permet de transférer aux professeur-es des missions auparavant dévolues aux psy-EN. Ces dispositifs n'étant pas fléchés vers des disciplines, ils permettront aux chef-fes d'établissement d'ajuster les DHG en fonction des « moyens » disponibles, et à terme de supprimer des postes.

D'autres pistes d'économies sont par ailleurs déjà annoncées, comme la réduction de moitié des sections Gestion et Administration. Que ce bac pro ait besoin d'être rénové, en réintroduisant des savoirs et des savoir-faire, nul n'en doute, d'autant que des débouchés subsistent pour ses diplômé-es dans les PME/PMI ou dans la Fonction publique territoriale. Mais aucune alternative sérieuse n'est actuellement envisagée pour pallier ces disparitions de sections, et là encore, d'autres postes vont disparaître.

La réorganisation des classes de 2^{de} par familles de métiers (cf encadré p.8) permettra de faire des économies de structures en regroupant sur ce niveau des classes auparavant distinctes. Le mixage des durées de formation (en 1, 2 ou 3 ans) en CAP, dans une même classe, suit la même logique pour gagner des « moyens ». On peut évoquer également le mixage des publics (élèves et apprenti-es) au sein d'un même groupe classe, avec toutes les difficultés pédagogiques qui en découlent, mais qui, là aussi, permet de réduire le nombre de personnels intervenant sur ces formations.

LE PATRONAT REPREND LA MAIN

Les deux réformes concomitantes prévoient l'implantation d'une Unité de formation par apprentissage (UFA) dans tous les EPLE proposant de la

formation professionnelle initiale sous statut scolaire. L'idée sous-jacente est de permettre le mixage des parcours de formation : d'abord élève, puis apprenti-e. Cela permet aussi aux apprenti-es en rupture de contrat de retrouver aussitôt une place en formation scolaire. On comprend bien qu'ainsi, les entreprises pourront puiser dans le vivier des élèves, à n'importe quel moment de l'année et de leur scolarité, ceux et celles qui leur sembleront les plus « performant-es » tout en renvoyant en LP les apprenti-es qui leur auront déplu. De cette manière, la voie professionnelle scolaire est mise à disposition du patronat et se transforme en réserve de main d'œuvre bon marché ! Mais là n'est pas le seul moyen, pour le patronat, de reprendre la main sur la formation professionnelle initiale. En effet, il est prévu que les référentiels (RAP et RC) des diplômes soient dorénavant définis par les branches professionnelles et non plus par l'Éducation nationale. Or, dans ces branches, il est de notoriété publique que le patronat, bénéficiant de possibilités de siéger plus importantes que les représentant-es des salarié-es, voit son influence souvent dominer. Ainsi, les employeurs vont décider de ce que contiennent les diplômes supposés protéger socialement et financièrement leurs employé-es par le biais des conventions collectives.

Enfin, la réforme proposée par le ministre permet de réduire la part de formation citoyenne qui perdurait jusqu'alors dans la formation professionnelle scolarisée. ►

- 9 ET - 11 SEMAINES DE COURS

UNE FORMATION QUI FOND COMME NEIGE AU SOLEIL !

Pour les 3 ans de formation au bac pro, ce sont au total 380 heures en moins pour les élèves soit l'équivalent de 11 semaines pour les filières de la production et 296 heures en moins pour les élèves des filières des services soit environ 9 semaines. Cette diminution des heures de formation aura des conséquences sur les finalités du bac pro, elle touchera l'ensemble des disciplines. Les poursuites d'études seront encore plus difficiles pour nos élèves. Les services des enseignant-es seront touchés (augmentation du nombre de classes, postes partagés sur plusieurs établissements). Mais dès la rentrée 2019, le gouvernement pourra supprimer près de 600 postes de PLP. ■

FAMILLES DE MÉTIERS

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Destinée à rassurer en affichant une orientation retardée, mais destinée aussi à optimiser le remplissage des formations tout en rationalisant l'offre, cette mesure va diminuer à terme le nombre de bacs pros. L'idée de compétences professionnelles communes n'est pas nouvelle, elle a permis de mettre en place des bacs à option. Cette démarche a des limites surtout quand on met dans une même famille une dizaine de bacs pros comme pour la famille « Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics ». Comment peut-on croire qu'un tel regroupement n'engendrera pas de dé-professionnalisation des formations ? Il est aussi à craindre que ce soit aux enseignant-es de mettre en place cette 2^{de} sans réel accompagnement ou formation. ■

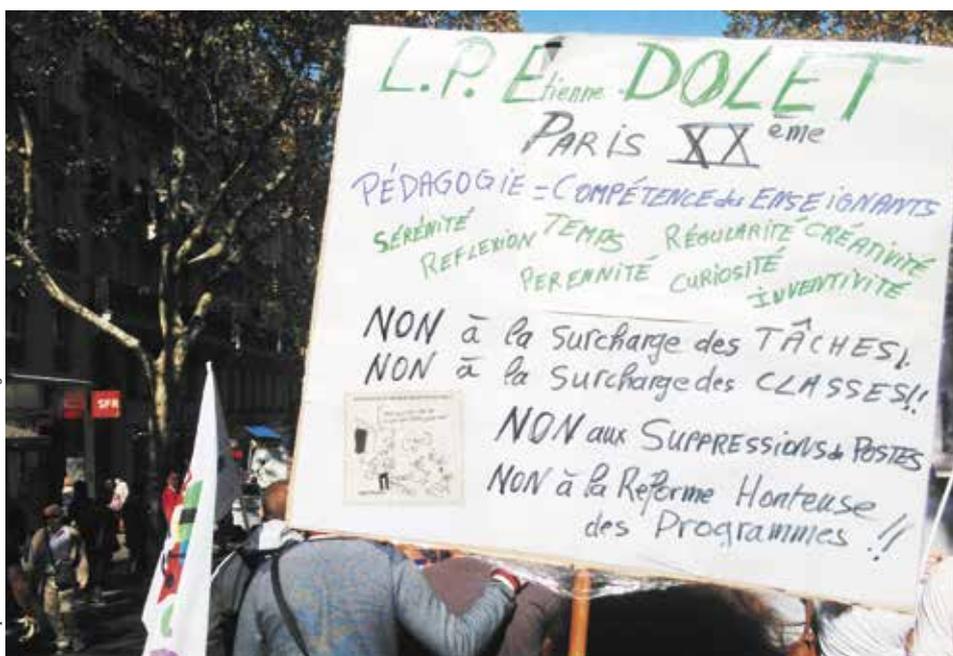


Frédéric ne sera jamais shérif dans un western.

Mais il sera toujours là pour faire respecter vos droits.



Frédéric, Professeur de construction en lycée professionnel à Saint-Paul-de-Sais, représentant du personnel, SNUIEP-FSU



► En effet, à travers des dispositifs comme la co-intervention, ou la redéfinition des programmes de l'enseignement général, on comprend que ce dernier n'est perçu que par un biais utilitariste qui le met uniquement au service des enseignants professionnels.

LE SNUEP-FSU, UN RELAIS POUR LES PLP

Ces orientations budgétaires et idéologiques sont clairement à l'opposé de la vision que le SNUEP-FSU porte sur l'enseignement professionnel public. Depuis longtemps, fort des rencontres fréquentes qu'il mène avec la profession et de son fonctionnement démocratique interne, le SNUEP-FSU porte une parole représentative de ce que souhaitent les PLP. Ainsi peut-il affirmer que ce n'est pas en réduisant les durées et les contenus de formation que seront améliorées les conditions d'études des élèves de la voie professionnelle et les conditions de travail de ses personnels.

Pour le SNUEP-FSU, il est nécessaire d'offrir des contenus d'enseignement ambitieux permettant d'assumer réellement la double finalité des diplômes délivrés par l'Éducation nationale : une insertion professionnelle et sociale de qualité, mais aussi de réelles possibilités de poursuites d'études et de reprise de formation. Pour cela, il est impératif de réduire les effectifs de chaque classe de LP, SEP, ÉREA et SEGPA. Il faut également permettre aux professeur-es de bénéficier de 3 heures de concertation par semaine à déduire de leurs 18 heures réglemen-

taires de service hebdomadaire, afin de mettre en place tous les dispositifs qu'ils estiment nécessaire pour une bonne appropriation par les élèves de leurs enseignements, sans injonctions de la hiérarchie, et dans le cadre de leur liberté pédagogique.

Ces revendications, le SNUEP-FSU les défend dans toutes les instances où il siège, qu'elles soient nationales (Commission Spécialisée des Lycées, Conseil Supérieur de l'Éducation, Comité Technique Ministériel) ou académiques (CTA, CREFOP...), mais aussi lors de chacune de ses rencontres avec des responsables (ministère, rectorats, élu-es). Mais l'heure est à la mobilisation, et sans le soutien de la profession, tant par sa participation aux actions initiées par le SNUEP-FSU que par les votes qu'il faudra exprimer prochainement en sa faveur, ces revendications pourraient rester vaines, et la voie professionnelle scolaire pourrait changer radicalement de visage. ■

2^{de} FAMILLES DE MÉTIERS : PERSONNE N'EN VEUT !

Les présentations en CPC des 3 familles de métiers prévues pour la rentrée 2019 ne sont pas rassurantes et certaines branches ont déclaré vouloir voir « leur » diplôme sorti de ces familles. Pour le BTP, l'IGEN semble avoir tenté de regrouper quelques compétences communes aux diplômes concernés. Dans la famille regroupant GA, transport et logistique, seules des « colorations » sont évoquées. En « vente et accueil », il faudra en même temps appliquer des programmes rénovés et en connaître les points communs.

Tout ça pour des économies de structures et de futures suppressions de postes !



+2 H

C'EST LE NOMBRE D'HEURES AJOUTÉES À LA BASE DE CALCUL DU VOLUME COMPLÉMENTAIRE PROFESSEUR, QUI PASSE DE 11,5 H À 13,5 H, CALCULÉ SUR LA BASE DE 20 ÉLÈVES DANS LE SECTEUR DE LA PRODUCTION ET SUR LA BASE DE 24 DANS LES SERVICES. LE SNUEP-FSU DÉNONCE LE MODE D'ATTRIBUTION DE CES HEURES.

- 50 %

C'EST LA DIMINUTION DE L'HORAIRE D'ARTS APPLIQUÉS EN CAP QUI PASSE DE 2 H À 1 H PAR SEMAINE, DONT UNE SEULE DEMI-HEURE DÉDOUBLÉE. POUR COMPENSER, LES PROFESSEUR-ES DEVRONT SÛREMENT S'IMPLIQUER DANS LE « CHEF-D'ŒUVRE ». EN CAP, IL EST PRÉVU 3 H PAR SEMAINE POUR CELA. ENCORE UN MOYEN D'IMPOSER AUX PROFESSEUR-ES DES PRATIQUES ET DES MODES D'INTERVENTION PÉDAGOGIQUE...

GRILLES HORAIRES HEBDOMADAIRES ÉLÈVE

DIMINUTION DES DHG

Grilles horaires présentées au Conseil supérieur de l'Éducation le 10 octobre 2018.

BAC PRO	2 ^{de} - 6 s. PFMP	1 ^{ère} - 8 s. PFMP	T ^{le} - 8 s. PFMP
Enseignement Professionnel	11	9,5	10
Co-intervention Professionnel-Français	1	1	0,5
Co-intervention Professionnel-Maths-sciences	1	0,5	0,5
Réalisation Chef d'œuvre (pluridisciplinaire)	-	2	2
Prévention, Santé, Environnement	1	1	1
Éco-droit / Éco-gestion	1	1	1
Français / HG / EMC	3,5	3	3
Mathématiques	1,5	2	1,5
LV1	2	2	2
Sciences ou LV2	1,5	1,5	1,5
Arts Appliqués	1	1	1
EPS	2,5	2,5	2,5
Consolidation, AP, Préparation à l'orientation	3	3	3,5
Total	30	30	30

Volume complémentaire professeur : la base de calcul passe de 11,5 h à 13,5 h. Il faudrait 15,5 h pour maintenir les dédoublements actuels !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Moins de PFMP ne sera pas synonyme de plus de cours

DANS LES PROJETS DE GRILLES HORAIRES, LE VOLUME DE COURS EST FIXE POUR CHAQUE ANNÉE. IL RESTERA DONC IDENTIQUE QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE SEMAINES DE PFMP, CE QUI PERMETTRA DE RÉDUIRE ENCORE LES DHG DE UNE OU DEUX HEURES PAR SEMAINE.

CAP	1 ^{ère} - 7 s. PFMP		T ^{le} - 7 s. PFMP	
	Élève	Dont groupe	Élève	Dont groupe
Enseignement Professionnel (seuil* à 16, 13, 11 ou 6)	11,5	9,5	12	10
Co-intervention Professionnel-Français	1,5		1,5	
Co-intervention Professionnel-Maths	1,5		1,5	
Réalisation Chef d'œuvre (pluridisciplinaire)	3	3	3	3
Prévention, Santé, Environnement (seuil* à 18)	1,5	1,5	1	1
Français / HG / EMC (seuil* à 18)	2	1,5	2	1,5
Mathématiques-sciences (seuil* à 18)	1,5	1	1,5	1
LV1 (seuil* à 16)	1,5	1	1,5	1
Arts Appliqués (seuil* à 18)	1	0,5	1	0,5
EPS	2,5		2,5	
Consolidation, AP, Préparation à l'orientation	3,5	2	3,5	2
Total	31		31	

* Seuils de dédoublement pour groupe à effectif réduit

« CHEF D'ŒUVRE »

Décidément, la communication est devenue le souci majeur de tous les ministres. Toute « bonne » réforme doit donc être pensée avant tout pour être vendue aux médias et donc à l'opinion publique. Le « chef d'œuvre » joue ce rôle pour donner une bonne image du lycée pro. Il serait presque risible si ce terme n'était emprunté aux Compagnons du Devoir, la référence en termes d'apprentissage. Est-ce à dire que l'excellence pour l'enseignement professionnel serait de se rapprocher du modèle de l'alternance par apprentissage ? À en croire le rapport écrit par Calvez et Marcon : oui ! ■

CO-INTERVENTION MAIS POUR QUOI FAIRE ?

En introduisant la co-intervention dans les grilles horaires, le ministère impose ce mode d'intervention pour toutes les enseignant-es de certaines disciplines (français, maths et enseignement pro). Aucun moyen n'est alloué à la concertation et à la préparation des séances communes. Pire, personne ne sait expliquer comment et sur quel contenu se fera cette co-intervention. Nous savons par ailleurs que le CSP¹ n'a pas été saisi de cette question, pas plus que les CPC. Ce seront donc les enseignant-es qui seront mis à contribution pour la faire vivre. Le ministère a d'ailleurs prévu que des heures d'AP soient utilisées en début d'année pour que les professeur-es puissent travailler ensemble à sa mise en place. Mais quelques heures en début d'année ne suffiront pas à prendre en charge ce travail supplémentaire quotidien. Avec un minimum de 4 classes, comment ces professeurs pourront-ils/elles se coordonner toutes les semaines avec au moins 4 professeur-es d'enseignement professionnel différents ?

Il est proprement scandaleux de faire croire que les conditions de travail des PLP s'amélioreront, puisque la co-intervention va considérablement les dégrader ! ■

1. Conseil supérieur des programmes

RÉMUNÉRATIONS, OBLIGATIONS DE SERVICE

CONNAÎTRE ET FAIRE AMÉLIORER SES DROITS

Les réformes en cours et les annonces récentes du ministre sont autant de menaces pesant sur notre statut. Elles préparent d'importantes modifications de nos conditions de travail. D'où ces rappels sur nos obligations de services, les rémunérations et nos carrières et sur les mandats que porte le SNUEP-FSU.



« POUR INTÉRESSER LES ÉLÈVES, JE FAIS SOUVENT DES PROJETS, EN LIEN AVEC LES COLLÈGUES DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, AVEC LE CDI. J'ORGANISE TOUS LES ANS DES SORTIES. JE SUIS RAREMENT RÉMUNÉRÉE POUR CELA, OU TRÈS PEU. MAIS CE TRAVAIL EST NÉCESSAIRE POUR BIEN FAIRE MON MÉTIER »

Émilie,
PLP Arts Appliqués
à Lens

↓
Rassemblement
à Bordeaux le
27 septembre
2018

POUR UNE ORS QUI PRENNE EN COMPTE LA GLOBALITÉ DE NOTRE TRAVAIL

L'obligation réglementaire de service (ORS) d'un-e PLP est de 18 h hebdomadaires, une heure supplémentaire pouvant être imposée. Le suivi des PFMP est prévu dans le statut des PLP et est calculé sur la base de 2 h par semaine et par élève sur une durée de 3 semaines au maximum. Si un-e enseignant-e est en sous-service malgré le suivi de ses élèves lors des PFMP, il peut lui être demandé de faire des actions de soutien

mais uniquement pendant la durée de la PFMP. Le/La chef-fe d'établissement ne peut imposer de rattrapage en dehors de cette période.

Ces dernières années, la charge de travail a considérablement augmenté : développement des ENT repoussant les limites du lycée à nos propres domiciles, projets en tous genres, réunions à répétition, suivi et orientation des élèves... Autant de tâches qui ne sont pas reconnues. C'est pourquoi le SNUEP-FSU porte la revendication d'une ORS de 15 h devant

CONTRACTUEL-LES

L'année 2018 était la dernière opportunité pour les contractuel-les de participer aux recrutements réservés Sauvadet. Face à la volonté d'augmenter le recours au contrat dans la Fonction publique, nous ne devons pas abaisser nos exigences. C'est pourquoi le SNUEP-FSU continue d'exiger la mise en place d'un véritable plan de titularisation.

Depuis la mise en place en 2008 des commissions consultatives paritaires (CCP), le SNUEP-FSU siège dans de nombreuses académies pour défendre les agent-es contractuel-les et veiller au respect des règles, lors de leur affectation notamment. Il dénonce cependant une trop grande autonomie des académies dans leurs actes de gestion et les rémunérations et revendique un véritable cadrage national.

Pages réalisées par Bérénice Courtin,
Patrice Mendy et Pascal Michelon

élèves et 3 h de concertation pédagogique, permettant un réel travail en équipe disciplinaire (préparation des TP, échanges de pratiques...), pluridisciplinaire (prise en compte de la spécificité professionnelle) et pluriprofessionnelle. L'heure supplémentaire obligatoire doit être supprimée, dans un souci de partage du travail et de préservation de la qualité de l'enseignement.

Les indemnités pour mission particulière (IMP) incitent aussi à effectuer un travail supplémentaire, sans être toujours adaptées à la mission demandée. C'est pourquoi le SNUEP-FSU revendique leur remplacement par des décharges de service.

POUR UNE AMÉLIORATION DE NOS RÉMUNÉRATIONS

Le bref dégel du point d'indice en 2017 n'a pas été suffisant pour camoufler la politique d'austérité dont sont victimes les enseignant-es. La perte du pouvoir d'achat est réelle. C'est une des raisons de la perte d'attractivité du métier. Le SNUEP-FSU réclame le dégel du point d'indice, une indexation sur les prix et l'attribution de 60 points additionnels. Il demande aussi l'intégration de toutes les indemnités dans le traitement indiciaire. De plus, le SNUEP-FSU revendique l'octroi de la même pondération pour les PLP que pour les enseignant-es de LGT. En effet, ces dernier-es sont rémunéré-es 1,1 h pour chaque heure devant des classes de 1^{re} et T^{le}, dans la limite de 1 h supplémentaire. L'ISS¹, à laquelle peuvent prétendre les PLP est, elle, conditionnée à un minima de service de 6 h devant des classes de CAP et/ou de 1^{re} et T^{le} bac pro. Son montant fixe de 400 € annuel est bien inférieur à la pondération de 1,1.

POUR UNE AMÉLIORATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour le SNUEP-FSU, l'amélioration de nos conditions de travail passe par un allègement des classes. Il est anormal que les effectifs atteignent 30 voire 35 élèves ! Dédoubler les classes de 2^{de}, réduire les effectifs à 24 élèves maximum, interdire le regroupement des filières CAP dans les disciplines générales ou encore augmenter le nombre de personnels pour améliorer le travail des équipes pluriprofessionnelles sont des revendications légitimes que le SNUEP-FSU porte. ■

1. Indemnité de sujétion spéciale

CARRIÈRE UN RYTHME UNIQUE



Montpellier, le 27 septembre 2018 © Pascal Millet

Les grilles en vigueur depuis la rentrée 2017 ont permis de réduire l'impact du « mérite » sur la carrière des PLP et de raccourcir, pour de nombreux-ses collègues, la durée d'accès au 11^e échelon. Il reste que les rendez-vous de carrière et la classe exceptionnelle posent problème.

Le SNUEP-FSU revendique des carrières revalorisées, parcourues à un rythme unique le plus favorable, sans obstacle de grade. Il réclame la refonte des grilles indiciaires en une échelle unique et l'accès de tou-t-es à l'indice terminal du corps ou du cadre d'emploi à la fin d'une carrière complète. ■

« BEAUCOUP D'ÉLÈVES SONT FRAGILES, EN DIFFICULTÉS SCOLAIRES ET SOCIALES. AVEC 30 ÉLÈVES PAR CLASSE, IMPOSSIBLE DE CRÉER DU LIEN ET DE TRAVAILLER DANS LE CALME ! LYCÉE GHETTO, SANS MIXITÉ SOCIALE, LA VIOLENCE Y EST QUOTIDIENNE ET LES PERSONNELS SONT ÉPUIÉS. SUITE AUX ALERTES, À QUAND UNE ACTION DU RECTORAT ? »

Enseignante au LP Trégy,
Bordeaux (33)



CPE

CONSERVER L'IDENTITÉ

Depuis le printemps dernier, le Conseil d'État considère que les CPE ne constituent pas un corps dérogatoire au statut général de la Fonction publique puisque non-enseignant-es. Le SNUEP-FSU s'inquiète des multiples effets induits par cette modification, à commencer par la réduction du nombre d'élu-es CPE dans les instances représentatives dès les prochaines élections professionnelles.

Les CPE doivent se battre depuis leur création pour préserver leur identité professionnelle. Le SNUEP-FSU s'oppose à toute remise en cause de celle-ci ! ■

PPCR

REPRISE DES TRANSFERTS

Dans le cadre du PPCR, la deuxième partie du transfert primes/points se fera au 1^{er} janvier 2019. Cela consiste à diminuer le montant des primes versées aux fonctionnaires en contrepartie d'une augmentation de leur traitement de base par le biais d'une revalorisation des grilles indiciaires. Cette mesure a été portée par le SNUEP-FSU afin d'augmenter la base de cotisation des pensions de retraite.

Au 1^{er} janvier 2019 :

+ 5 points d'indice à tous les échelons, soit + 23,43 € brut (+ 281 € par an) ;
- 18,50 €/mois sur le salaire brut global (- 222 € par an) ;
= bénéfice mensuel d'environ 3,53 € net (+ 4,93 € brut).

Avec la poursuite du gel du point d'indice cette augmentation reste très insuffisante. Au final, les enseignant-es subiront une perte de salaire net en 2019.

En effet, le taux de retenue pour la pension civile augmentera de 0,27 point au 1^{er} janvier 2019. Cela correspond à la poursuite de l'alignement sur le taux de cotisation salariale appliqué dans le secteur privé, acté par la réforme des retraites de 2010. À titre d'exemple, pour un-e collègue au 9^e échelon la cotisation mensuelle des pensions passera de 286,02 € à 295,87 €, soit une hausse de 9,85 €. ■

ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PLP

DES RÉSULTATS ÉDIFIANTS

Le ministre reste sourd face à la souffrance et aux revendications des PLP. Le SNUEP-FSU a donc lancé à la rentrée une enquête sur leurs conditions de travail pour en publier les résultats et ainsi éclairer J.-M. Blanquer sur notre quotidien. Signe des difficultés, la participation, importante, venue de toutes les académies, concerne des PLP titulaires, stagiaires ou contractuel-les de plus de 50 disciplines exerçant dans tous types d'établissements (LP, SEP, SEGPA et EREA).

D^r BLANQUER, SPÉCIALISTE EN TOUT



« PLUS DE 85 % DES RÉPONDANT-ES RECONNAISSENT QUE LES CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER ONT UNE INCIDENCE SUR LEUR SANTÉ. »

Première donnée significative : les PLP travaillent. Beaucoup même puisque plus de 62 % des répondant-es effectuent des semaines de plus de 35 h. 46,1 % des collègues passent plus de 19 h hebdomadaires en classe, seul-es 27,8 % n'ont « que » 18 h de cours.

LES PLP SOUFFRENT

83,3 % de ces enseignant-es ne sont pas « satisfait-es » de leurs conditions de travail. 75,4 % des interrogé-es affirment même qu'elles se sont détériorées ces 3 dernières années. Les motifs d'insatisfaction sont variés : 62,5 % citent le manque de reconnaissance de leur travail, 61,1 % les incivilités des élèves, 47,3 % les mauvaises conditions matérielles ou encore 37,5 % les effectifs des classes. Ainsi, 86 % des répondant-es éprouvent des difficultés dans l'exercice de leur métier. Cela pose question...

CE QUI REJAILLIT SUR LEUR VIE PERSONNELLE

Ces mauvaises conditions de travail impactent la vie des collègues. Plus de 70 % ont déjà ressenti de la souffrance et estiment que le temps consacré aux cours, à la préparation et à la correction mais aussi aux différentes tâches administratives a des conséquences sur leur vie familiale et sociale. Pire, plus de 85 % des répondant-es reconnaissent que les conditions d'exercice du métier ont une incidence sur leur santé. Tou-tes se disent fatigué-es avec même 50 % d'entre elles et eux qui sont en situation de grande fatigue. Face à ces conditions de travail éprouvantes, la moitié des PLP interrogé-es envisagent de changer de métier. Pourtant, 50 % le trouvent très utile et très intéressant, même si 90 % estiment que leur salaire n'est pas en adéquation avec leur quantité de travail. Ainsi, la prise en compte des difficultés

NOUVEAUX PROGRAMMES EN FABRICATION EXPRESS

Le ministère a décidé de modifier tous les contenus des disciplines générales. Le CSP¹ doit rendre son projet en mars avant présentation au CSE² en juin pour une application à la rentrée 2019. Le SNUEP-FSU a saisi le CSP pour rappeler que les PLP sont des expert-es incontournables de leurs disciplines et qu'il faut les consulter très en amont des arbitrages.

Le SNUEP-FSU a dénoncé ce calendrier irrespectueux du travail des personnels et demande un report pour que les PLP bénéficient d'un temps d'appropriation suffisant.

Sigrid GÉRARDIN

1. Conseil supérieur des programmes

2. Conseil supérieur de l'Éducation



3 PLP sur 4

73 % DES ENSEIGNANT-ES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE PUBLIQUE ONT DÉJÀ RESENTI DE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL. CE TAUX S'ÉLÈVE MÊME À 79 % CHEZ LES FEMMES. ET C'EST DANS CE CONTEXTE QUE LE MINISTRE PRÉVOIT DE SUPPRIMER LES CHS-CT ! LE SNUEP-FSU, AVEC SA FÉDÉRATION, S'Y OPPOSE FERMEMENT.

quotidiennes pour améliorer les conditions de travail paraît indispensable et le maintien des CHSCT est impératif, tout comme une vraie médecine du travail pour les enseignant-es.

DIFFICULTÉS ACTUELLES...

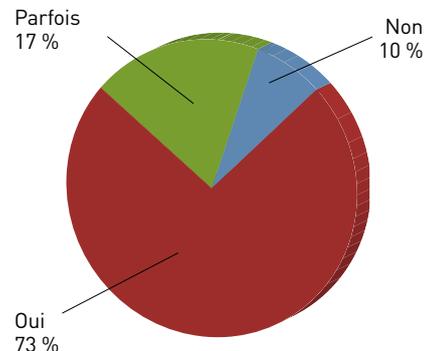
Concernant l'exercice quotidien du métier, sur des questions davantage liées aux pratiques imposées, les PLP estiment largement que les CCF dégradent leurs conditions de travail. De plus, plus de la moitié des collègues ont le sentiment d'être confronté-es à une forme d'évaluation permanente pour la certification des élèves. Ces pratiques injonctives relèguent la formation au deuxième plan. Ainsi, 76,8 % des collègues considèrent qu'elle ne permet plus de faire des poursuites d'études et 63,6 % qu'elle est inadaptée pour l'insertion professionnelle. La réforme prévue, avec la baisse des volumes horaires, ne pourra qu'accentuer ce sentiment et donc la perte de sens du métier.

Par ailleurs, et sans manifestement que le ministre ne le sache, près de 68 % des répondant-es travaillent déjà en équipe, bien que n'étant jamais rémunéré-es pour ces heures de travail supplémentaire !

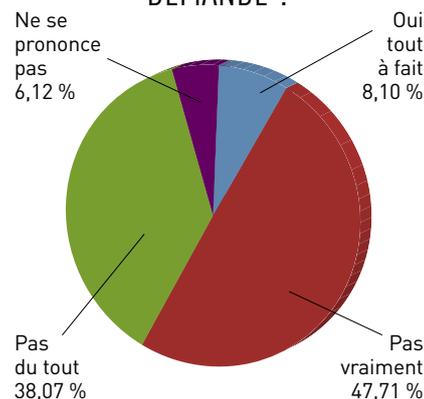
... ET À VENIR

L'enquête interrogeait enfin sur la perception de la réforme à venir dans la voie pro. Alors qu'en octobre, le ministre se glorifiait publiquement du soutien des PLP pour l'appliquer, les résultats sont sans appel, le font mentir et témoignent de la très vive inquiétude que suscite son projet. 35 % des répondant-es craignent que la réforme dégrade encore leurs conditions de travail, 54 % prévoient même qu'elle va fortement les dégrader. Près de 90 % des personnes pensent donc qu'elle va avoir un impact négatif sur leurs conditions de travail. À l'inverse, moins d'1 % estiment qu'elle améliorera leur quotidien : le soutien au ministre est donc insignifiant ! ■

VOUS EST-IL DÉJÀ ARRIVÉ DE RESENTIR DE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL ?

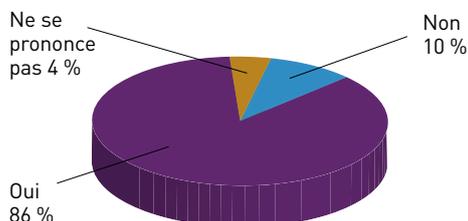


ESTIMEZ-VOUS QUE VOTRE SALAIRE SOIT EN ADÉQUATION AVEC LE TRAVAIL QUI VOUS EST DEMANDÉ ?



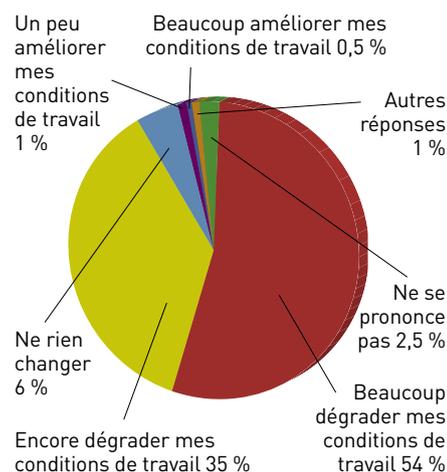
COMMENT JUGEZ-VOUS VOS CONDITIONS DE TRAVAIL ?	
Très satisfaisantes	1,0 %
Satisfaisantes	15,7 %
Moyennes	49,7 %
Mauvaises	26,5 %
Très mauvaises	7,1 %

VOS CONDITIONS DE TRAVAIL ONT-ELLES DES CONSÉQUENCES SUR VOTRE ÉTAT DE SANTÉ ?



QUELS SONT VOS PRINCIPAUX MOTIFS D'INSATISFACTION ? (5 réponses possibles)	Cités par :
Manque de reconnaissance du métier	62,5 %
Incivilités des élèves	61,1 %
Mauvaises conditions matérielles	47,3 %
Faible niveau des salaires	38,2 %
Effectifs des classes	37,5 %
Avancement de carrière très lent	31,2 %
Contenus des programmes non adaptés	27,7 %
Pressions de la direction	27,7 %
Charge de travail trop lourde	23,9 %

CONCERNANT LA RÉFORME DE LA VOIE PRO, VOUS CONSIDÉREZ QU'ELLE VA :



TORTURE EN ALGÉRIE : UN CRIME D'ÉTAT !

Un demi-siècle de déni... Il aura fallu plus de 61 ans à l'État français pour reconnaître, à travers la déclaration d'Emmanuel Macron, le 13 septembre dernier, que Maurice Audin - professeur de mathématiques, jeune communiste et anticolonialiste - a bien été arrêté, torturé et assassiné par l'armée française en 1957.

Le sort d'un homme révèle tout un système : celui de la pratique généralisée de la torture pendant la guerre d'Algérie, pratique que les autorités françaises refusaient jusqu'à présent de regarder en face.

Josette Audin, 87 ans, comme plusieurs générations de militant-es, d'historien-nes, de mathématicien-nes, de journalistes, s'est battue sans relâche pendant plus de 60 ans. Son combat ... la reconnaissance des exactions et de la torture commises par l'armée ou par des milices avec l'aval des autorités politiques de l'époque parmi lesquelles François Mitterrand, qui joua un rôle déterminant en tant que ministre de la Justice de Guy Mollet, jusqu'en juin 1957. En 2014, François Hollande avait fait un premier pas en reconnaissant publiquement le caractère mensonger de la thèse de l'évasion (défendue par l'armée pour camoufler son crime), mais il n'avait pas eu le courage d'aller plus loin. L'ouverture intégrale aux archives de l'État - relatives aux disparu-es de ce conflit - éclairera-t-elle pour autant tous les crimes commis au nom de la bataille contre l'indépendance de l'ancienne colonie ? Rien n'est moins sûr. Il y a rarement eu enquête, donc ouverture de dossiers, à l'époque sur les disparu-es, majoritairement algérien-nes rappelons-le. La vérité bute encore sur les mensonges de témoins clés, les lois d'amnistie, l'omerta... qui ont toujours fait obstruction aux révélations sur les crimes d'État... ■

Élise SAINSON

ALGORITHMES

Outils au service du politique ?

Applications numériques, gestion du trafic, fonctionnement du moteur de nos voitures, les algorithmes sont partout dans notre vie quotidienne... Leur fonctionnement repose sur l'intégration de critères, qui correspondent aux demandes de donneurs d'ordre, des demandes qui ne sont jamais neutres. L'exemple le plus emblématique est Parcoursup. Des milliers de jeunes se sont retrouvé-es sans affectation. Au cœur de ce dysfonctionnement, les paramètres choisis par l'État et par les universités et écoles pour sélectionner. Cet algorithme tient compte du niveau des élèves et les trie par rang de vœux et places disponibles ; de la priorité académique, ce qui exclut,

vu le peu de places disponibles, les candidat-es d'autres académies. Pour l'Île-de-France, par exemple, cette stratégie va à l'encontre de la mixité sociale. Ce fonctionnement a ainsi orienté par défaut de très nombreux-ses jeunes. Cela correspond parfaitement au dogme politique actuel : la priorité étant de « travailler » avant de faire des choix épanouissants. Cette même politique refuse aussi d'augmenter le nombre de places dans les formations fortement demandées, laissant au bord de la route de nombreux-ses élèves issu-es de bac pro ! Les algorithmes seraient-ils au service d'un tri social généralisé ? ■

Sandrine BERNARD



Journée contre les violences faites aux femmes : pourquoi le 25 novembre ?

LA DATE A ÉTÉ CHOISIE EN COLOMBIE EN 1981 PAR DES MILITANT-ES DES DROITS DES FEMMES EN HOMMAGE AUX TROIS SŒURS MIRABAL, COMBATTANTES CONTRE LA DICTATURE DE RAFAEL TRUJILLO EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE ET ASSASSINÉES LE 25 NOVEMBRE 1960.

AGIR POUR LA PAIX

Une nécessité et une obligation morale

Depuis 1982 et la décision de l'ONU, le 21 septembre est déclaré Journée internationale de la Paix. 70 ans après la déclaration universelle des Droits de l'Homme, António Guterres, secrétaire général de l'ONU, a rappelé l'exigence du droit des peuples à la paix. Les droits humains continuent d'être bafoués partout dans le monde et nos dirigeants politiques persistent dans leur logique guerrière. Cette escalade menace l'avenir de l'humanité. Il faut exiger avec force le refus des productions et ventes d'armes, génératrices de destructions considérables ; l'arrêt de la force de dissuasion nucléaire française et la ratification par la France du TIAN (Traité d'interdiction des armes nucléaires), votée le 7 juillet 2017 à une large majorité par l'Assemblée générale



Rassemblement à Strasbourg © DR

de l'ONU ; la dissolution de l'Otan, organisation de domination guerrière, dont le budget est 100 fois supérieur à celui des instances de l'ONU pour le maintien de la Paix.

Ce 21 septembre, partout des gens ont manifesté pour la Paix. Que cela ne soit pas médiatisé n'est pas étonnant lorsque les grands médias sont détenus par quelques milliardaires presque tous vendeurs d'armes ! ■

Bernard REVOLLON

S'INFORMER, DÉBATTRE

LE SNUEP-FSU À VOTRE RENCONTRE

Cet automne, en plus des réunions et stages habituels, des responsables nationaux du SNUEP-FSU se déplacent dans les académies pour échanger avec les PLP sur la réforme de la voie pro et construire des propositions et mobilisations.



Stage à Angers le 15 octobre 2018 © Catherine Jaunet

Réunions d'informations, stages et instances font partie de la vie syndicale. Ce sont des moments importants pour informer, confronter des analyses, échanger entre collègues et faire émerger des propositions et des modalités d'actions.

Les réactions aux annonces du ministre J.-M. Blanquer sur une nouvelle « valorisation » de la voie professionnelle ne peuvent se réduire à des effets de communication superficiels. Le projet de réforme nécessite d'être décrypté et analysé en dehors de tout discours institutionnel pour que les PLP s'en emparent et portent collectivement une autre ambition. Le SNUEP-FSU a donc pris ses responsabilités en choisissant de multiplier les stages et conseils dans les académies avec la présence de responsables nationaux, enseignant-es en LP elles et eux aussi. Plus d'une vingtaine de journées se sont déjà déroulées depuis le mois d'octobre et d'autres sont encore prévues tout au long de l'année.

Ces échanges mettent en lumière une forte inquiétude mais aussi une attente pour faire changer les choses. En plus

des pertes horaires, la multiplication des dispositifs (secondes à famille de métiers, co-intervention, chef d'œuvre, AP, consolidation etc.) modifiera en profondeur le métier de PLP, renvoyant à chacun-e la construction d'interventions qui ne font pas sens et ne sont plus de l'enseignement.

Face à cet engrenage infernal, la construction d'une réponse collective est exigée par les collègues. C'est ce que le SNUEP-FSU porte et continuera de porter en intersyndicale. ■

Axel BENOIST

POUR SON MÉTIER, SA CARRIÈRE, NE PAS RESTER SEUL-E

La réforme Blanquer annonce une prochaine rentrée scolaire 2019 intenable dans de nombreux établissements de la voie professionnelle. Il est donc plus que jamais nécessaire de s'unir pour faire front et bloquer cet engrenage de destruction de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. En adhérant au SNUEP-FSU, vous serez écouté-es, informé-es, soutenu-es et vous pourrez participer aux choix revendicatifs et à la vie démocratique d'une organisation syndicale combative qui défend fermement dans toutes les instances ses valeurs et ses mandats pour l'enseignement professionnel public et laïc sous statut scolaire. Pour être entendu, un syndicat a besoin de nombreux adhérent-es ! N'oubliez pas que les moyens humains et matériels mis à votre disposition sont directement liés au nombre de nos syndiqué-es et à leur cotisation. C'est aussi une garantie d'indépendance.

Vous avez un jour fait appel au SNUEP-FSU, alors « passez le pas », rejoignez les syndiqué-es toujours plus nombreux et nombreuses pour, vous aussi, participer à l'effort collectif. Tous nos militant-es sont avant tout professeur-es PLP ou CPE, qui exercent en LP, SEP, SEGPA et ÉREA indépendamment de leur engagement syndical. Ils et elles partagent votre quotidien et sont donc à même de vous comprendre et de vous défendre.

Stéphane LEROY



Stage à Montpellier le 16 octobre 2018 © Pascal Millet

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
VÉHICULE PERSONNEL ASSURÉ
AUSSI LORS DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS*

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT
-10% SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE AUTO**

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

*Pour les agents fonctionnaires en cas d'usage du véhicule privé - trajet/travail avec l'extension « déplacements professionnels ».

**Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement. Remise de 10% sur le montant de la 1^{re} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS. Offre valable jusqu'au 31/12/2018, non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

TEWA/PARIS